



Bruxelles, le 14 novembre 2024

CM 5018/24

ACP
FIN
PTOM
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: acp@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32-2-281.7101

Objet: Décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les parties au Fonds européen de développement pour financer ce fonds, précisant le plafond du montant pour l'exercice 2026, le montant annuel pour l'exercice 2025, le montant de la première tranche pour l'exercice 2025 et des prévisions indicatives non contraignantes concernant les montants annuels des contributions escomptés pour les exercices 2027 et 2028

- Résultat de la procédure écrite engagée par la CM 5005/24

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 5005/24 du 13 novembre 2024 a été clôturée le 14 novembre 2024 à 16 h 15 et que **vingt-six délégations** ont voté en faveur de l'adoption de la décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les parties au Fonds européen de développement pour financer ce fonds, précisant le plafond du montant pour l'exercice 2026, le montant annuel pour l'exercice 2025, le montant de la première tranche pour l'exercice 2025 et des prévisions indicatives non contraignantes concernant les montants annuels des contributions escomptés pour les exercices 2027 et 2028, qui figure dans le document ST 14166/24 INIT, et qu'**une délégation** a voté contre.

Dès lors, la décision du Conseil susmentionnée est adoptée.